

COMMUNE DE FRONCLES

---ooOoo---

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2011

Le vingt et un octobre deux mille onze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

Présents : MM VOIRIN, KUHNER, NOIROT, RAGOT, BERNAND, LEJOUR, MMES WYSOCKI, VAUTHIERS, FOSSE, LANCERON MM SAUVAGE, MONTAGNE, CHOUX, VOURDON, HOEN, JAUVAIN, SCHMITT.

Absents excusés : Mme Sabine BELBEZIER qui donne procuration à Mme Chantal VAUTHIERS
M. Francis CHAPIT qui donne procuration à M. Jacques RAGOT

Absent : /

Secrétaire : Mlle Mary LANCERON

RESUME

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

N°7/1 ACTUALISATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la Commission des Finances, les édiles ont été invités à se prononcer sur la majoration du m³ d'eau et d'assainissement, soit une augmentation annuelle de 6.33 € TTC sur une consommation moyenne d'eau de 120 m³ pour un foyer composé de 4 personnes.

Après délibération, les édiles unanimes, décident d'actualiser les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- . prix du m³ d'eau potable : 0.85 €/m³ HT
- . location d'un compteur d'eau : 30.00 € HT
- . prix du m³ pour l'assainissement : 0.28 € HT
- . forfait eau pour un compteur dans un parc : 25.00 € HT

La facturation de la redevance eau et assainissement sera établie sur une consommation en mètre cube calculée à partir des relevés de compteurs d'eau d'octobre N-1 à octobre N.

Exceptionnellement, compte tenu de la mise en place des nouveaux logiciels et du T.I.P.(Titre Interbancaire de Paiement), la facturation de l'eau et de l'assainissement de 2011, sera réalisée sur un rôle unique en fin d'année.

7/2 ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2012

Le Conseil Municipal unanime, actualise les tarifs municipaux comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

CAMPING		Augmentation en 2012			
	Année 2011	2%	3%	5%	En 2012
1 personne	2.30	2.24	2.27	2.31	2.40
Enfant - de 7 ans	1.15	1.12	1.13	1.16	1.20
Emplacement + voiture	2.90	2.80	2.83	2.89	3.00
branchement électrique	3.40	3.32	3.35	3.41	3.60
chien	1.15	1.12	1.13	1.16	1.20
garage mort en juillet et août	2.90	2.80	2.83	2.89	3.00
garage mort hors saison	1.35	1.33	1.34	1.37	1.50

Une taxe de séjour départementale majore ces tarifs.

Centre socio culturel sauf cuisine	Pas d'augmentation		
	Année 2012 pr 1 jour	Année 2012 pr 2 jours	Année 2012 Cautions
Salle de Bal Communaux	72.00	110.00	460
Salle de Bal Extérieur	237.00	288.00	460
Salle de Bal Chauffage	69.00	103.00	0
Salle 1 Communaux	36.00	57.00	160
Salle 1 Extérieur	90.00	128.00	160
Salle 1 Chauffage	27.00	35.00	0
Salles 2-3-4-5-6 Communaux	24.00	34.00	80
Salles 2-3-4-5-6 Extérieur	56.00	83.00	80
Salles 2-3-4-5-6 Chauffage	15.00	20.00	0
Bar Communaux	28.00	37.00	310
Bar Extérieur	46.00	56.00	310
Sono mairie Communaux	0.00	0.00	310
Sono mairie extérieur	0	0	310
Tisanerie	14	19	80
Sono C.S.C.	dans prix location salle		

**Chauffage obligatoire pour toutes les locations
entre le 1er novembre et le 31 mars**

**Caution de 30.00 euros si le tri sélectif n'est pas respecté
Caution de 30.00 euros pour frais de nettoyage des locaux**

CUISINE - LOCATION				
	Année 2011	1.50%	2%	2012
Location pour 1 journée	88.00			IDEM 2011
Location pour 2 jours	138.00			
Location matériel de chauffe 1 J	44.00			
Location matériel de chauffe 2 J	69.00			
Loc. lave Vaisselle Frigo 1 jour	44.00			
Loc. lave Vaisselle Frigo 2 jours	69.00			

CUISINE - CAUTION					
	Année 2011	1.50%	2%	5%	En 2012
Location pour 1 journée	310.00				IDEM 2011
Location pour 2 jours	310.00				
Loc. lave Vaisselle Frigo 1 jour	155.00				
Loc. lave Vaisselle Frigo 2 jours	155.00				

Augmentation en 2012

MATERIEL	Locations 2011	Cautions 2011	Cautions 2012	
Tables-Chaises brasserie	gratuite	152.50	160.00	Excepté pr collect. territoriales
Stand	gratuite	305.00	305.00	
Plancher pour locaux	gratuite	305.00	305.00	
Plancher pour extérieurs	gratuite	305.00	305.00	
Barrières	gratuite	152.50	160.00	

Camion outillage					
	Année 2011	1.50%	2%	5%	En 2012
Prix camion outillage	23.00	23.35	23.46	24.15	IDEM 2011

En 2012 :

Redevance annuelle pour le stationnement des taxis : 30.00 €
 Location cave quartier Buxières à Mme SERRIER pour 20.00 €/an
 Location remise à M. Alain SIMON pour 15.00 €/mois
 Location d'un local au parc d'activités à Association « The Backpackers Ranch » pour 50.00 €/mois
 Un affouage pour 20.00 €.

Régie des sacs poubelles pour 4.75 € (rouleau de 25 sacs de 100 l)

Régie photocopies : A 4 : 0.15 € et A3 : 0.30 €- copie noir et blanc
 Copie couleur : A 4 : 0.25 € et A 3 : 0.50 € Télécopie : 1.00 €

7/3 PRIME DE FIN D'ANNEE

Suite à la mise en place du régime indemnitaire depuis le 1^{er} mai 2010, les édiles par 18 voix pour et 1 abstention, décident de ne pas majorer la prime de fin d'année allouée au personnel municipal pour 2011 et les années suivantes.

7/4 OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

M. le Maire expose que Mme la Secrétaire de Mairie est inscrite sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'Attaché Territorial depuis le 20 septembre 2011.

Il se réfère au Décret n°2001 du 13 décembre 2001 visant à améliorer les perspectives de carrière, à favoriser la mobilité des agents relevant du cadre d'emplois des secrétaires de mairie et à palier aux départs en retraite. Ce texte législatif supprime tout mode d'accès au cadre d'emplois des secrétaires de mairie en voie d'extinction et prévoit les possibilités d'intégration des secrétaires de mairie dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Il précise que les fonctionnaires qui ne seront pas intégrés ou qui ont échoué à l'examen d'intégration verront leur situation individuelle préservée dès lors qu'ils exercent leurs fonctions dans les communes de – 3 500 habitants et dans les établissements publics assimilés. Ils ne pourront donc pas être nommés dans des collectivités de + de 3 500 habitants.

Mme Michel en poste à Froncles depuis le 17 mai 1999, a assuré dans un premier temps, le remplacement de l'Attaché Territorial en arrêt maladie. Suite à son décès, Mme MICHEL a été nommée le 1^{er} août 2002, en qualité de Secrétaire de Mairie titulaire, par voie de mutation. Le Conseil Municipal avait alors fermé le poste d'Attaché et ouvert le poste de Secrétaire de Mairie (les 2 grades sont de cadre A). Mme MICHEL assure les fonctions d'Attaché Territorial depuis 12 ans.

M. le Maire précise que cet agent est actuellement rémunéré sur l'indice majoré 527 correspondant au 10^{ème} échelon de son grade de Secrétaire de Mairie. En cas de nomination, son traitement indiciaire serait alors basé sur l'indice majoré 545 correspondant à l'échelon 9.

Sur proposition de M. le Maire et après vote à bulletin secret, le Conseil municipal par 12 voix pour, 4 contre et 3 votes blanc, ouvre le poste d'Attaché Territorial à compter du 1^{er} janvier 2012.

7/5 FRAIS DE CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS COMMUNAUX LOCATIFS

Le Conseil Municipal unanime, entérine l'avis de la Commission des Finances. Les remboursements sur 2011 et les provisions mensuelles demandées dès le 1^{er} janvier 2012, sont respectivement établis à :

Pour les appartements de la rue des Ecoles :

Locataires	Frais chauffage 2011 demandés	Frais chauffage qui auraient dus être payés en 2011	A devoir après ajustement pour 2011 par les locataires
Philippe REINE	933.36 €	1 214.28 €	280.92 €
Carole PIETREMENT	933.36 €	1 214.28 €	280.92 €
André ROHR	788.76 €	1 026.18 €	184.66 € (9 mois et 10 j)
Anne VOIRIN	788.76 €	1 026.18 €	237.42 €

Locataires	Total m2	Prix au m2 chauffage	Total annuel réellement engagé par la commune en 2011	Soit un total mensuel de... à compter de 2012
M. Mme REINE	97.22 m ²	12.49 €/m ²	1 214.28 €	101.19 €
Mme PIETREMENT	97.22 m ²	12.49 €/m ²	1 214.28 €	101.19 €
M. ROHR	82.16 m ²	12.49 €/m ²	1 026.18 €	85.52 €
Melle VOIRIN	82.16 m ²	12.49 €/m ²	1 026.18 €	85.52 €

Pour les appartements situés rue du Maréchal Foch :

Locataires	Périodes location	Provision chauffage payés sur 2011	Frais chauffage payés en 2011 Suivant période occupation	A devoir sur chauffage 2011 par les locataires
Mme Maryse MATERNOWSKI	du 01.02.11 au 31.12.11	851.84 €	1 105.90 €	254.06 €
M. Fabien GUYOT	du 01/01/11 au 03.08.11	701.97 €	1 010.56 €	308.59 €
M. Philippe PLANTEGENET	du 04.08.11 au 31.12.11	537.19 €	697.42	160.23 €
Melle Magali KUHNER	Année complète	1 012.80 €	1 314.89 €	302.09 €

Locataire	Quotes-parts chauffage en 1 000 ème	Coût chauffage annuel 2011	Provision annuelle à demander pour 2012	Provision mensuelle à demander pour 2012
Melle Magali KUHNER	97	1 314.89 €	1 314.89 €	109.57 €
Mme Maryse MATERNOWSKI	89	1 206.44 €	1 206.44 €	100.54 €
M. Philippe PLANTEGENET	126	1 707.99 €	1 707.99 €	142.33 €

7/6 DEMANDE REMBOURSEMENT AJUSTEMENT CHAUFFAGE

M. le Maire expose que M. Salomon et Melle Begard ont loué un appartement communal place du Mal Foch, du 1er juin 2010 au 31 décembre 2010. Le loyer de 341.31 € comprenait également une provision pour le chauffage collectif de 41.31 € mensuels.

En octobre 2010, le Conseil Municipal a statué sur l'ajustement des frais de chauffage pour les appartements bénéficiant d'un chauffage collectif communal.

La répartition est établie en 1 000ème pour les appartements de place du Mal Foch, en respect du règlement de co-propriété signé avec le SDIS.

En 2010, suite à l'ajustement de fin d'année, chacun des locataires était redevable. Un titre de 252.90 € a été émis au nom de ce couple qui refuse d'honorer cette somme. Ils se réfèrent au fait :

- . de ne pas avoir bénéficié de chauffage suite à un dysfonctionnement des radiateurs de l'appartement.
- . d'avoir déménagé fin octobre avant l'arrivée de l'hiver.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'annuler ces 252.90 € au bénéfice du doute.

7/7 CESSION IMMOBILIERE

M. le Maire expose que le crédit-bail contracté avec la SCI JSA le 1^{er} janvier 1997 se termine le 31 décembre 2011. Les loyers avaient été fixés par rapport :

- . à la superficie des locaux, du terrain
- . aux travaux de réhabilitation subventionnés engagés par la commune (50 % du montant des dépenses).
- . aux travaux communaux de réhabilitation non subventionnés (reprise de la totalité du montant).

Le bâtiment à usage industriel d'une surface couverte de 797 m² est édifié sur deux parcelles cadastrées section AC N° 412 et 434 représentant une surface 1 851 m².

La redevance annuelle de 3 022.15 € était payable par trimestre et d'avance.

En respect de l'article 12.2, après paiement de la totalité des redevances et sommes quelconques telles que prévues dans le contrat de crédit-bail immobilier, le prix de cession des biens immobiliers à la fin de la 15^{ème} année est égal à un franc soit 0.15 €.

Le Conseil Municipal unanime régularise la promesse de vente prévue à l'article sus-visé, pour 0.15 centimes d'euros (0.15 €). Cette vente sera formalisée par acte notarié aux frais des acquéreurs, à l'étude de Maître Hoffmann, Notaire à Chaumont. M. le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7/8 et 7/9 MISES A DISPOSITION DE PARCELLES

I M. Jean-Pierre Poincard demande à bénéficier de la mise à disposition temporaire de la **parcelle cadastrée section AC n°11** représentant une surface de 6 a 48 ca, lieudit « La Forge » à Froncles, pour la mise en pâture d'un cheval.

Le Conseil Municipal unanime :

. accepte cette demande et accorde cette utilisation à titre onéreux moyennant une redevance annuelle de huit euros (8.00 €).

. autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition temporaire stipulant les modalités précises d'occupation des lieux, qui commence à courir du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012.

II M. Lionel Ferrero représentant la Forestière de la Haute-Marne, demande la mise à disposition temporaire d'environ 3 500 m² lieudit « La Chatelange », surface constituant **une partie de la parcelle cadastrée ZE n°249**.

Le Conseil Municipal unanime :

. autorise cette mise à disposition temporaire de 3 500 m², du 15 novembre 2011 au 14 novembre 2012, pour une redevance mensuelle de 80.00 €.

. approuve la convention temporaire ci-jointe.

. autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7/10 RENOUELEMENT CONVENTION AVEC SPA

M. le Maire expose que le Conseil Municipal a accepté le renouvellement des conventions avec la SPA pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Il précise que le document pour 2011 a été signé le 1^{er} octobre 2010.

Plusieurs modifications sont proposées à la commune par Monsieur le Responsable du service « Subventions et Conventions » de cet organisme. Elles seront applicables dès le 1^{er} janvier 2012, à savoir :

- Dans l'exclusion de prestations.
- Dans la clause de résiliation réservée à la SPA.
- Sur la rémunération des prestations.

Après délibérations, les Conseillers unanimes approuvent :

- . le contenu de la nouvelle convention,
- . les tarifs proposés,
- . et autorisent M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7/11 DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire expose que par délibération il peut entre autre, intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre les intérêts de la commune dans les actions intentées contre elle, sans limitation pécuniaire pour :

. les sinistres, les accidents de toute nature, la pollution, l'incendie, périls ou accidents menaçant la sécurité publique sur le territoire, les dommages aux biens confiés, les risques sociaux, sanitaires et médicaux, la mise en cause de la responsabilité communale.

Le Conseil Municipal unanime, complète les délégations et habilite M. le Maire à représenter la commune pour toute instance en justice devant les juridictions civile, pénale ou administrative, tant en demande qu'en défense et en première instance et cause d'appel.

Il sera par contre réservé, un pourvoi devant la Cour de Cassation ou devant le Conseil d'Etat.

EXERCICE DES DELEGATIONS

M. le Maire donne le compte rendu de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.).

QUESTIONS DIVERSES :

Ligne de trésorerie – Emprunt relais

M. le Maire rappelle qu'une « ligne de trésorerie » devait être contractée fin septembre. Les investissements de 2010 finalisés en 2011, les marchés signés en début d'année de cet exercice, les nombreuses interventions sur le patrimoine communal, les subventions attribuées en attente de versement, avaient généré un manque de trésorerie momentané.

Les « lignes de trésorerie » n'étant plus accessibles aux collectivités locales, la Caisse d'Epargne proposait de palier à cet état de fait par un prêt relais.

Le Conseil Municipal avait opté pour cette proposition.

Renseignement pris auprès du contrôle de légalité, ce prêt relais ne palie pas à une « ligne de trésorerie » qui n'engendre pas d'écritures budgétaires. Tout prêt classique devant respecter l'équilibre budgétaire (dépense - recette), il n'est pas possible de contracter le prêt proposé.

Les subventions escomptées ont enfin été versées dans leur grande majorité. La trésorerie est en partie reconstituée et les factures les plus importants sont honorées.

Récapitulatif des délibérations prises en session ordinaire le 21 octobre 2011 par numéro sur l'année 2011 et par numéros d'ordre à l'intérieur de la séance :

- **2011/73---N° 7/1** : Actualisation du prix de l'eau et de l'assainissement.
- **2011/74---N° 7/2** : Actualisation des tarifs municipaux pour 2012.
- **2011/75---N° 7/3** : Prime de fin d'année.
- **2011/76---N° 7/4** : Ouverture d'un poste d'Attaché Territorial.
- **2011/77---N° 7/5** : Frais de chauffage des appartements communaux locatifs.
- **2011/78---N° 7/6** : Demande remboursement ajustement chauffage.
- **2011/79---N° 7/7** : Cession immobilière.
- **2011/80---N° 7/8** : Mise à disposition de parcelle (M. Poincard)
- **2011/81---N° 7/9** : Mise à disposition de parcelle (La forestière de la Haute-Marne)
- **2011/82---N° 7/10** : Renouvellement convention avec S.P.A.
- **2011/83---N° 7/11** : Délégation au Maire (défense de la commune).

Le Maire,
Dr P. VOIRIN